

Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Administration communale de Niederanven
ayant son siège social à l'adresse 18, rue d'Ernster
L-6977 Oberanven
enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1
(à biffer si non applicable), représentée par son Collège Échevinal
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures
culturelles publiée par le ministère de la Culture.

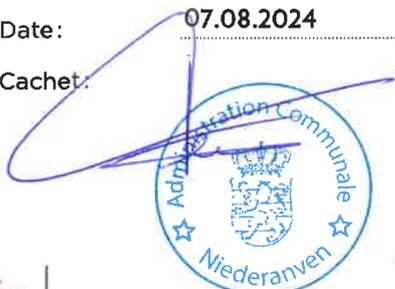
Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte
de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom: Fréd Ternes

Fonction: Bourgmestre

Date: 07.08.2024

Cachet:



Nom: Josselijn de Vries

Fonction: Échevine du ressort de la culture



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture